

PORTANT TARIFICATION DE LA VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES  
DANS LE LIVRET D'ACCUEIL ETUDIANTS 2019-2020 DE L'UCA

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2018-12-07-16 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 07 décembre 2018 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

**Article 1 :**

La tarification de la vente d'espaces publicitaires dans le livret d'accueil étudiants 2019-2020 de l'Université Clermont Auvergne, sachant que le format fermé du document sera de 140 x 210 mm, (eOTP : DCOMAGEN) comme suit :

Format de l'espace	Taille	Prix
2 <sup>e</sup> de couverture	140X210 mm	1 600 € HT
3 <sup>e</sup> de couverture	140X210 mm	1 300 € HT
4 <sup>e</sup> de couverture	140X210 mm	16500 € HT
Pour une page entière	140X210 mm	1 000 € HT
Pour une demi-page	140X105 mm	600 € HT

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02/07/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

  
Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

03 JUL 2019

- Publié le

03 JUL 2019

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.